

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUILLET 2024

Réunion annoncée à la porte de la mairie le 05 Juin 2024, sous la présidence de Pascal MELLINGER.

Sont présents : ROUSSELET.M, DES ABBAYES.B, GUEDE.P, LECOMTE.F, GASNIER.E, OZAN.B, MOREAU.M, GASNIER.E

Absents excusés : DUFOSSÉ.S, COUTANCEAU.N, TRECUL.P

Pouvoir : DUFOSSÉ.S donne pouvoir à OZAN.B
COUTANCEAU.N donne pouvoir à MELLINGER.P

Secrétaire de séance : ROUSSELET Muriel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25.04.2024

Le compte rendu de la séance du 13.06.2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier départemental de la Direction de l'insertion par l'activité et des interventions sociales sollicitant une participation financière au FAJ 2024.

Ce fond intervient pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il participe aussi au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institution publiques (missions locales, CCAS, Associations...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200€.

REMPLACEMENT DE PERSONNEL – DÉPART EN RETRAITE

Le Maire annonce que Madame GIRARD Bernadette, employée communale part en retraite le 1^{er} novembre prochain.

Après s'être renseigné auprès du CDG 28 pour avoir la marche à suivre, est de créer un nouvel emploi et de supprimer par la suite l'emploi qu'occupait Bernadette.

Monsieur le Maire propose donc de réunir la commission du personnel afin de mettre en place les détails du poste, cette commission se réunira le jeudi 5 septembre prochain.

CDG 28 – DISPOSITIF DE SIGNALEMENT NOTE DE PROCÉDURE

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du dispositif de signalement par convention avec le CDG 28, dossier qui a été saisi sur Agirhe afin de passer en Comité Social Territorial, cependant il manque la note de procédure.

Cette dernière doit déterminer la procédure du dispositif et son fonctionnement au sein de la collectivité, de nommer un référent et un référent adjoint afin qu'ils puissent recueillir les signalements.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de nommer madame QUINTEL Angélique secrétaire comme référente et Madame LECOMTE Françoise, adjointe au Maire comme référente adjointe.

De plus, il a été décidé que la personne référente aurait un délai de 15 jours pour mettre en place le dossier de signalement et le transmettre au centre de gestion.

ADMISSION EN NON VALEUR – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, après réception d'un mail du Service de Gestion Comptable, qu'un produit irrécouvrable concernant un paiement de cantine de 2016 d'un montant de 8,00€ doit être mandater au compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge le Maire de procéder au mandatement de la créance.

FRANCE RURALITÉ REVITALISATION – EXONÉRATION TFB

Monsieur le Maire, appelle au Conseil Municipal que l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage au 1er juillet 2024 dénommé "**France Ruralités Revitalisation**" pour soutenir les territoires ruraux, fragiles en permettant aux entreprises s'implantant de bénéficier d'exonération de CFE ainsi que de créer de nouvelles exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties et codifiées aux articles 1383 K et 1466 du code général des impôts (CGI), sur délibération des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La commune d'Argenvilliers étant en zone « Territoires Ruraux Fragiles ».

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du CGI, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Toutefois, la loi de finances prévoit que les collectivités peuvent mettre en application les dispositions d'exonération dès le 1er juillet 2024 à condition qu'une délibération soit prise avant le 19 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De ne pas statuer sur la CFE, la compétence économique étant de la CDC.

De ne pas appliquer sur l'amélioration de l'habitat ainsi que sur les locaux à usage de tourisme tant que ces derniers ne sont pas à caractère obligatoire, l'exonération étant sans compensation de l'Etat.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°3

Monsieur le Maire, donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école N°3 qui s'est déroulé le jeudi 20 Juin 2024.

L'équipe enseignante souhaiterait emmener la classe des GS-CP à la piscine et demande aux 4 communes du regroupement scolaire de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote comme suit concernant l'accès sur 8 séances à la piscine pour les classes de GS et CP :

- 1 contre - 1 abstention - 7 pours

De plus, il a été abordé le renouvellement du poste contractuel de la 2nd ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal abonde pour le maintien du poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2024-2025 complète.

Il a été également demandé si l'ENT PrimOT serait renouvelé pour la nouvelle année scolaire.

Le Conseil décide de renouveler l'abonnement à PrimOT pour l'année scolaire 2024-2025.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point restaurant**, Monsieur le Maire informe le Conseil que le bail a été signé en date du vendredi 12 Juillet 2024.
- **Point église**, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rdv avec l'architecte a eu lieu en date du 18 juillet au matin et laisse la parole à Mme ROUSSELET. Cette dernière informe que la priorité vue par l'architecte est le clocher. Monsieur le Maire propose de réunir une commission de travail afin de réfléchir à la priorité des travaux ainsi qu'à leurs financements. Madame DES ABBAYES et Madame OZAN proposent de faire faire une pré-étude concernant le clocher.
- **Terrain berthe**, Monsieur le Maire refait un point sur le terrain situé chemin de Berthe, et informe qu'il a eu un rendez-vous avec Madame ROBERT du service urbanisme de la CDC afin d'avoir des renseignements sur la base du prix du terrain.
- **Mobiles-home route de Thiron**, Monsieur le Maire fait un point sur l'attente du permis de construire permettant une évolution de la situation, n'ayant toujours rien reçu de la part de Monsieur LESIDANER, il informe que la procédure d'arrêter d'opposition pour construction illégale va être mise en place.

- **Adhésion Eure et Loir Tourisme**, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu concernant une demande pour adhérer à Eure et Loir Tourisme. Le Conseil décide de ne pas verser de cotisation à Eure-et-Loir Tourisme. Dans la mesure où cette compétence est à la CDC qui pour sa part cotise pour l'ensemble de son territoire.
- **Devis Panneau Pocket**, après réception d'un devis pour renouveler l'adhésion à Panneau Pocket, le Maire demande son accord au Conseil et sur quelle durée de contrat. Le Conseil Municipal décide de renouveler l'abonnement à Panneau Pocket pour une durée de 2ans.
- **100 km du Perche**, mail reçu de la part de l'organisateur de la course afin d'avoir un retour d'impressions des bénévoles sur le déroulement de la course, afin de pouvoir améliorer les points faibles pour les années à suivre. Monsieur MOREAU, bénévoles sur cet évènement a fait la constatation qu'au niveau des abandons cela était un peu compliqué car les gens ne prévenaient pas forcément les organisateurs de leur retrait de la course. Il constate également que l'âge des participants est de plus en plus jeune (touche la génération des 20 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Prochaine réunion le 19 septembre 2024